

Direction

De:
Envoyé: samedi 12 octobre 2019 17:51
À: plui@payszorn.com
Cc:
Objet: Concertation PLUi - Commune de Scherlenheim

Madame, Monsieur,

Nous avons consulté le PLUI de la commune de SCHERLENHEIM lors de l'enquête publique en date du 30 septembre 2019.

Nous souhaitons le reclassement de la parcelle 66 (actuellement classé en A1) en UA, afin de pouvoir densifier.

En effet, nous avons un projet de construction à court terme.

Nous vous joignons des photos laissant apparaître que la parcelle 66, objet de notre demande, est actuellement et ce depuis plusieurs décennies en grande partie clôturée et sert de terrain de loisirs (toboggan, balançoire, trampoline).

S'agissant des pressions de l'agriculture, celles-ci sont inexistantes.

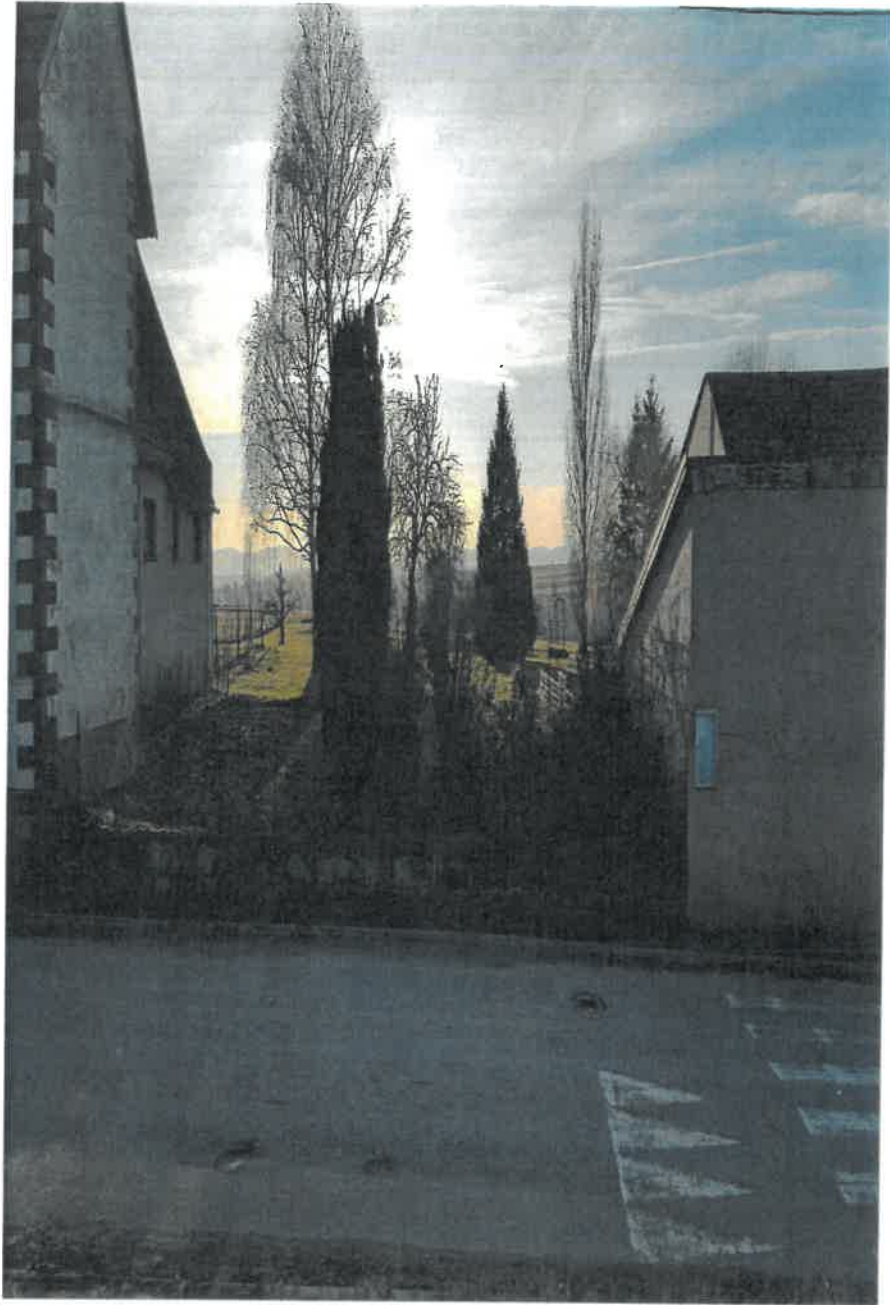
Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la parcelle 66 ne sera jamais affectée à l'agriculture.

Nous sollicitons par conséquent de votre part, le reclassement de cette parcelle 66, car eu égard au règlement intercommunal, devrait être effectif ce classement en UA jusqu'à 50 m depuis la route. Tel n'est pas le cas en l'espèce.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, nous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

PS : Je vous invite à venir sur place afin de vous faire une idée du terrain en question.

Cordialement,



Déposé par courrier

De : _____
Objet : TR : Concertation PLUi - Commune de Scherlenheim
Date : 12 oct. 2019 à 18:10:34
À : _____



Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: _____
Date: 12 octobre 2019 à 17:51:27 UTC+2
Destinataire: plui@payszorn.com
Cc:
Objet: Concertation PLUi - Commune de Scherlenheim

Madame, Monsieur,

Nous avons consulté le PLUi de la commune de SCHERLENHEIM lors de l'enquête publique en date du 30 septembre 2019.

Nous souhaitons le reclassement de la parcelle 66 (actuellement classé en A1) en UA, afin de pouvoir densifier.

En effet, nous avons un projet de construction à court terme.

Nous vous joignons des photos laissant apparaître que la parcelle 66, objet de notre demande, est actuellement et ce depuis plusi

S'agissant des pressions de l'agriculture, celles-ci sont inexistantes.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la parcelle 66 ne sera jamais affectée à l'agriculture.

Nous sollicitons par conséquent de votre part, le reclassement de cette parcelle 66, car eu égard au règlement intercommunal, de

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, nouveau prions d'agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

PS : Je vous invite à venir sur place afin de vous faire une idée du terrain en question.

Cordialement,



